MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-09-2025

Dossier complet le : 24-09-2025

N° d'enregistrement : 006126/KK P

1 Intitulé du projet

Installation de batteries de stockage d'electricite (BESS) a La Rochelle (Rue Chef de Baie)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: DECADE ENERGY ASSETS

Raison sociale: SAS

N° SIRET: 98910504400014

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: CLERET

Prénom(s): Alexandre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste a implanter un parc de stockage d'energie par batterie sur une parcelle de 30 ha situe a La Rochelle (Charente-Maritime). L'installation comprendra des conteneurs de batteries, des equipements techniques et un poste de livraison permettant le raccordement au reseau electrique.

4.2 Objectifs du projet

Un parc de stockage par batteries permet de stocker l'electricite produite en surplus et de la restituer lors des besoins. Il contribue ainsi a equilibrer le reseau electrique, a securiser l'approvisionnement et a faciliter l'integration des energies renouvelables. Les batteries stockent l'energie electrique sous forme d'energie chimique. Pendant la charge, cette energie est convertie et stockee. Lorsque l'on a besoin d'electricite, l'energie stockee est reconvertie en energie electrique et envoyee au reseau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction du site devrait prendre environ 4 a 5 mois. Le programme des travaux comprendra ainsi les phases suivantes : Phase 1 - Preparation du site : Avant toute intervention, les zones de travail seront delimitees strictement, conformement au PGC (Plan General de Coordination). Cette phase concerne les eventuels travaux de debroussaillement, la mise en place des voies d'acces, plateformes, clotures et du piquetage. Phase 2 - Construction du reseau electrique : Les travaux d'amenagement commenceront par la construction du reseau electrique specifique au parc de stockage. Ce reseau comprend les cables electriques de puissance et les cables de communication (dispositifs de telesurveillance, etc.). Phase 3 - Installation des equipements electriques : Livraison des prefabriques (poste de livraison, poste de transformation et locaux de batteries). Les cables reliant les locaux techniques seront enterres pour des raisons de securite (cables enterres a environ 80 cm de profondeur). Phase 4 - Remise en etat du site : En fin de chantier, les amenagements temporaires (zone de stockage, base vie...) seront supprimes et le sol remis en etat. Les amenagements paysagers et ecologiques (haies, plantations) seront mis en place. Phase 5 : mise en service des installations (1 a 2 mois)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase exploitation : La centrale sera exploitee a distance grace a un logiciel qui permet a la fois de commander les phases de charge et de decharge des batteries, et de surveiller en continu le bon fonctionnement des installations. Les interventions sur site resteront limitees a quelques jours par an, principalement pour la maintenance preventive des equipements et l'entretien des espaces. Ces operations seront assurees par des equipes d'exploitation se deplacant avec des vehicules utilitaires standards. Phase demantelement : A la fin de vie des installations, l'ensemble des equipements (batteries, onduleurs, transformateurs, containers et poste electrique) sera retire afin de restituer le site dans son etat initial. Les materiaux et composants seront achemines vers les filieres de recyclage ou de valorisation appropriees, conformement a la reglementation en vigueur. Cette operation interviendra environ 15 ans apres la mise en service.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Etude d'impact sur l'environnement : Voir auto-evaluation ; Declaration Permis de construire : Soumis a PC

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface Cloturee Puissance Estimee Emprise au sol des locaux	(160, m2) (3, MW) (65, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 49 Voie : Rue Chef de Baie

Lieu-dit :

Localité : 49 Rue Chef de Baie 17000 La Rochelle

Code postal : 17000 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°12'5"O Lat. : 46°9'14"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUI de La Rochelle

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Environ 370 m d'une zone ZNIEFF type 1 et 3,7 km d'une zone ZNIEFF type 2 Voir annexe supplementaire 2
En zone de montagne ?	☐	☑	Le projet se situe hors zone montagne Voir Annexe supplementaire n°2
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Environ 11 km d'une zone de protection des biotopes Voir Annexe supplementaire n°2
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	Territoire de la commune de La Rochelle (17000)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Le projet se situe hors zone Voir Annexe supplementaire n°2

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	L'installation de batterie n'engendrera pas de nuisances sonores Un Plan d'Exposition aux Bruits (PEB) se trouve a proximite du site (2,3 km) mais ne concerne pas notre projet Voir Annexe supplementaire n°3
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Aucun monument historique classe ou inscrit et aucune zone de salubrite et securite publique ne se trouvent a proximite immediate des terrains du projet. Les espaces littoraux remarquables et reservoirs de biodiversite sont a environ 400 m du projet. Voir Annexe supplementaire n°2
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le projet ne se trouve pas en zone humide. Voir Annexe supplementaire n°3
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerne par un Plan de Prevention du Risque Naturel (PPRN) Voir Annexe supplementaire n°3 et 4
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Aucun site ou sols pollues ne se trouve a proximite du site (320 m) Voir Annexe supplementaire n°3
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Aucun site protege ne se trouve a proximite du projet. Voir Annexe supplementaire n°2

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le projet se situe a au moins 600 m des zones NATURA 2000 (Directive Oiseaux et Directive Habitats) Voir Annexe 7
D'un site classé ?	☐	☑	Aucun site protege ne se trouve a proximite du projet. Voir Annexe supplementaire n°2

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Pas de raccordement au reseau d'eau potable
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet de batterie ne modifiera pas les conditions d'ecoulement et d'infiltration des eaux puisque le sol ne sera quasiment pas impermeabilise
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Aucun terrassement n'est prevu
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Aucun terrassement n'est prevu
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet n'a pas besoin d'alimentation en eau potable ou d'assainissement
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Afin de respecter la reglementation de prevention incendie autour de ces installations, le projet prevoit l'elagage et la taille limitee de quelques arbres et arbustes, sur une surface restreinte d'environ 450m². Au Sud du site, les espaces vegetalises ne revetent pas de caractere remarquable et ne font pas l'objet d'une protection specifique au titre du Plan Local d'Urbanisme
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	La parcelle est une zone enherbee.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Les risques aux alentours du projet sont faibles ou moderes. Voir Annexe supplementaire n°3
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Lors de la phase travaux/demantelement, l'acheminement des structures et autres installations peut generer un peu de trafic. Ce dernier ne sera que temporaire et restera largement minime.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Lors de la phase travaux/demantelement les engins de chantier sont source de bruit. Neanmoins ces phases sont limitees dans le temps. Aucune nuisance n'est identifiee en phase exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Lors de la phase travaux/demantelement les engins de chantier sont source de vibrations. Ces phases sont limitees dans le temps. Aucune nuisance n'est identifiee en phase exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Lors de la phase chantier un eclairage temporaire en saison hivernale peut etre mis en place en debut et fin de journee s'il s'avere necessaire.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Lors de la phase travaux/demantelement les engins de chantier sont source de rejets des gaz d'echappements des engins de chantier. Neanmoins ces phases sont limitees dans le temps. Aucune nuisance n'est identifiee en phase exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le present dossier n'a revele aucun enjeu ecologique particulier sur le perimetre cible. La majorite des especes identifiees comme a enjeux sont localisees en peripherie au sein des habitats preserves dans le cadre du projet (arbre, arbuste, haie paysagere et bocagere).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'evitement : - Projet limite aux espaces ouverts ; - Conservation des haies peripheriques support de biodiversite et masque paysager autant que possible ; - Travaux de construction et de demantelement en dehors des periodes sensibles pour la faune ; Mesures de reduction : - Phase de construction et de demantelement limitees dans le temps soit environ 4-5 mois au total dont 2 mois de mise en service ; La cloture du projet permettra le passage de la petite faune terrestre. Une petite ouverture de 15 cm de hauteur sera installee tous les 2.5m. La phase travaux ne se deroulera pas en periode nocturne, aucun eclairage ne sera necessaire. Les arbres presents seront evites autant que possibles, ils font partie de la biodiversite du site et permettent une meilleure insertion paysagere.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des pieces apportees attachees a cette presente demande et des mesures ERC proposees, le projet ne s'implante pas sur une zone humide, est situe a distance des contraintes environnementales ZNIEFF 1 & 2 et Natura 2000. Nous considerons que, par la petite taille du projet et son absence d'enjeu environnemental et foncier, ce projet peut etre dispense de la realisation d'une etude environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom DELSART

Prénom Paco

Qualité du signataire Project Manager

À Paris

Fait le 24-09-2025

Signature du (des) demandeur(s)